



**MONTRER
L'EXEMPLE**

**LA STRATÉGIE
DU CEPD
2015-2019**



LA STRATÉGIE DU CEPD

2015-2019

MONTREZ L'EXEMPLE



CONCERNANT CE DOCUMENT

Le moment est crucial pour la protection des données, car une ère de changement et d'importance politique sans précédent vient de s'amorcer, dans l'UE bien sûr, mais aussi dans le monde. Pour y faire face, le nouveau contrôleur européen de la protection des données (CEPD) a mis au point une stratégie qui doit lui permettre de concrétiser sa vision dans un horizon de cinq ans et d'identifier rapidement des solutions innovantes.

Le plan 2015-2019 résume:

- les principaux défis à relever en matière de protection des données et de respect de la vie privée au cours des prochaines années,
- trois objectifs stratégiques et dix actions connexes en vue de relever ces défis,
- la façon dont la stratégie peut être mise en œuvre par la gestion efficace des ressources, la communication claire et l'évaluation de nos performances.

Nos objectifs et ambitions se fondent sur nos points forts, nos réussites et les enseignements tirés de la mise en œuvre de notre *Stratégie 2013-2014: vers un niveau d'excellence en matière de protection des données*.

À NOTRE SUJET

Le contrôleur européen de la protection des données (CEPD) est une autorité de contrôle indépendante relativement nouvelle, mais de plus en plus influente, qui est chargée de contrôler les traitements de données à caractère personnel effectués par les institutions et organes de l'UE, de fournir des conseils sur les politiques et les textes législatifs qui ont une influence sur la vie privée et de coopérer avec les autorités de même nature afin de garantir une protection des données qui soit cohérente.

Le contrôleur, Giovanni Buttarelli, et le contrôleur adjoint, Wojciech Wiewiórowski, ont été nommés en décembre 2014 par le Parlement européen et le Conseil de l'UE. En plus de l'exigence fondamentale d'indépendance, il appartient au CEPD, en vertu du mandat qui lui a été confié¹, de:

- développer et communiquer une vision globale, penser en termes généraux et proposer des recommandations et des solutions concrètes,
- fournir des orientations afin de répondre à des défis nouveaux et imprévus dans le domaine de la protection des données,
- agir aux plus hauts niveaux et développer et entretenir des relations efficaces avec une communauté diversifiée de parties prenantes dans les autres institutions européennes, les États membres, les pays tiers et d'autres organisations nationales ou internationales.

Les contrôleurs sont soutenus par le bureau du CEPD, une équipe dynamique d'avocats, de spécialistes en TI et d'administrateurs qualifiés et expérimentés, dont l'objectif est de servir de centre d'excellence impartial pour faire respecter et renforcer les normes de l'UE en matière de protection des données et de respect de la vie privée, tant dans la pratique qu'en droit.

¹ Avis de vacance d'emploi pour le poste de contrôleur européen de la protection des données COM/2014/10354 (2014/C 163 A/02), JO C 163 A/6 du 28.5.2014.

VISION, OBJECTIFS ET ACTION 2015-2019

La vision du CEPD consiste à aider l'UE à montrer l'exemple dans le cadre du dialogue mondial sur la protection des données et la vie privée à l'ère du numérique. À cette fin, le CEPD a arrêté trois objectifs stratégiques et dix points d'action:

1. *La protection des données doit devenir numérique*

- (1) Promouvoir les technologies qui améliorent le respect de la vie privée et la protection des données;
- (2) Identifier des solutions interdisciplinaires;
- (3) Augmenter la transparence, le contrôle des données par les utilisateurs et la responsabilité dans les traitements de données Big Data.

2. *Forger des partenariats à grande échelle*

- (4) Développer une dimension éthique de la protection des données;
- (5) Intégrer la protection des données dans les politiques internationales;
- (6) Parler d'une seule voix sur la scène internationale.

3. *Ouvrir un nouveau chapitre dédié à la protection des données dans l'UE*

- (7) Adopter des règles de protection des données modernes et les mettre en œuvre;
- (8) Accroître la responsabilisation des organes de l'UE qui collectent, utilisent et stockent des données à caractère personnel;
- (9) Faciliter l'élaboration responsable et éclairée de politiques;
- (10) Promouvoir un dialogue mûr sur la sécurité et le respect de la vie privée.

LES VALEURS CLÉS DU CEPD

- **Impartialité:** travailler dans le cadre législatif et politique qui nous est attribué, être indépendant et objectif, trouver le juste équilibre entre les intérêts en jeu.
- **Intégrité:** maintenir les normes de comportement les plus élevées et faire ce qui est correct, même si les mesures sont impopulaires.
- **Transparence:** expliquer dans un langage clair et accessible à tous ce que nous faisons et pourquoi nous le faisons.
- **Pragmatisme:** comprendre les besoins de nos interlocuteurs et chercher des solutions qui fonctionnent en pratique.

TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS	7
LA PROTECTION DES DONNÉES À L'ÈRE DU NUMÉRIQUE	8
La dimension internationale	9
BIG DATA, BIG RESPONSABILITÉ	10
FORGER DES PARTENARIATS À GRANDE ÉCHELLE	12
UN NOUVEAU CHAPITRE DÉDIÉ À LA PROTECTION DES DONNÉES DANS L'UE	13
La responsabilisation des organes de l'UE.....	14
Il est temps d'avoir un nouveau débat sur la sécurité et le respect de la vie privée.....	15
NOTRE ENGAGEMENT	16
LE PLAN D'ACTION	17
1. La protection des données doit devenir numérique	17
Action n°1 Promouvoir les technologies qui améliorent le respect de la vie privée et la protection des données	
Action n°2 Identifier des solutions interdisciplinaires	
Action n°3 Augmenter la transparence, le contrôle des données par les utilisateurs et la responsabilité dans les traitements de données Big Data	
2. Forger des partenariats à grande échelle	18
Action n°4 Développer une dimension éthique de la protection des données	
Action n°5 Intégrer la protection des données dans les politiques internationales	
Action n°6 Parler d'une seule voix sur la scène internationale	
3. Ouvrir un nouveau chapitre dédié à la protection des données dans l'UE	19
Action n°7 Adopter des règles de protection des données modernes et les mettre en œuvre	
Action n°8 Accroître la responsabilisation des organes de l'UE qui collectent, utilisent et stockent des données à caractère personnel	
Action n°9 Faciliter l'élaboration responsable et éclairée de politiques	
Action n°10 Promouvoir un dialogue mûr sur la sécurité et le respect de la vie privée	
EXÉCUTER LA STRATÉGIE	22
Gestion efficace des ressources	22
Communication claire	22
Mesurer notre performance	22



Giovanni Buttarelli, contrôleur (au centre), et Wojciech Wiewiórowski, contrôleur adjoint (à droite), avec Christopher Docksey, directeur (à gauche), formant ensemble le conseil d'administration.

AVANT-PROPOS

Le moment est réellement historique pour la protection des données.

Au cours des 25 dernières années, nos vies ont connu, grâce à la technologie, une évolution positive que personne n'aurait pu envisager. Le Big Data, l'Internet des objets, l'informatique en nuage ont tant à offrir pour améliorer nos vies. Le Big Data prendra encore probablement plus d'ampleur au fur et à mesure que des données à caractère personnel de meilleure qualité seront exigées et permettront d'effectuer des analyses efficaces qui produiront des résultats à valeur ajoutée. Ces avantages ne doivent toutefois pas s'acquérir au détriment des droits fondamentaux et de la dignité des personnes dans la société numérique de demain.

Le Big Data devra donc s'accompagner d'une protection tout aussi massive des données véhiculées.

L'Europe doit jouer un rôle de premier plan dans l'élaboration d'une norme mondiale pour le respect de la vie privée et la protection des données, qui soit axée sur les droits et la dignité de la personne. L'UE doit saisir la chance qui lui est offerte d'adopter les normes orientées vers l'avenir dont nous avons besoin et d'influencer ainsi d'autres acteurs au niveau mondial.

Nous pouvons faire ceci en montrant l'exemple, en devenant un modèle dans le respect des droits numériques. L'UE excelle dans ce rôle lorsque les citoyens et lorsque nos partenaires internationaux peuvent voir que les actions qu'elle entreprend sont cohérentes avec les valeurs qu'elle prône. Il est impératif que l'Europe mène les débats sur les conséquences juridiques et éthiques de ces nouvelles technologies.

Cela signifie que la réforme de la protection des données doit être adoptée cette année. Il est essentiel, pour résoudre le défi du numérique auquel l'Europe est confrontée, d'adopter une série de règles modernes et tournées vers l'avenir. Nous avons besoin, pour l'UE, de règles qui soient innovantes et suffisamment solides pour relever les défis croissants des nouvelles technologies et des flux de données transfrontaliers. La protection des données doit devenir numérique.

Les premiers à devoir ouvrir la voie en témoignant d'une responsabilisation pratique sont les institutions et les organes de l'UE. Le CEPD demeurera un partenaire actif, fournissant aux institutions de l'UE des solutions pratiques et dynamiques afin que ce respect amélioré des normes constitue un exemple pour d'autres.

La protection des données restera un facteur pertinent dans la plupart des domaines politiques de l'UE et est essentielle pour légitimer les politiques et renforcer la confiance en celles-ci. Nous aiderons les institutions et organes de l'UE à être pleinement responsables en tant que législateurs et à introduire la protection des données dans le tissu de leurs propositions législatives.

Bien entendu, ces préoccupations sont d'envergure mondiale et ne concernent pas que l'Europe. Si les lois relatives à la protection des données sont nationales, les données ne le sont en revanche pas. Cela signifie que l'Europe doit montrer l'exemple en établissant de nouveaux partenariats mondiaux pour développer un terrain d'entente commun fondé sur ces principes de base. Nous devons investir dans un meilleur dialogue avec nos homologues dans le domaine de la réglementation, avec l'industrie et avec la société civile afin d'examiner comment la coopération internationale et en particulier les accords transatlantiques peuvent être rendus plus équitables et mieux équilibrés en pratique.

Pour parvenir à cet objectif, il est important que l'Europe s'exprime d'une seule voix sur ces aspects stratégiques de la protection des données. Aussi, nous ferons d'importants efforts pour soutenir la collaboration avec les autres autorités indépendantes dans le domaine de la protection des données sur ces questions.

La présente stratégie définit ce que Wojciech Wiewiórowski et moi-même prévoyons de réaliser, en collaboration avec Christopher Docksey et nos collègues talentueux et dynamiques du bureau du CEPD. Nous espérons que le bureau du CEPD se transformera en un centre d'intérêt pour la protection des données, un forum de débats et un lieu où chacun sera le bienvenu pour contribuer à la protection de nos droits fondamentaux.

Giovanni Buttarelli

LA PROTECTION DES DONNÉES À L'ÈRE DU NUMÉRIQUE

La technologie numérique est un catalyseur extraordinaire pour toutes les formes d'expression sociale et de changement social. Des vidéos et jeux amusants jusqu'aux révolutions animées par les médias sociaux, la technologie permet à ceux qui n'ont pas le pouvoir de défier ceux qui l'ont. Il ne fait aucun doute que la technologie comporte de nombreux avantages, tant individuels que sociaux.

En tant qu'autorité chargée de réglementer la protection des données, nous devons aborder cette mission dans un esprit d'ouverture et repérer les possibilités qui en découlent pour nos sociétés en termes de prospérité, de bien-être et d'autres avantages importants, en particulier pour les intérêts publics importants.

D'un autre côté, la collecte et l'utilisation à grande échelle de très gros volumes de données à caractère personnel qui sont réalisées aujourd'hui et qui sont rendues possibles par l'informatique en nuage, l'analytique Big Data et les techniques électroniques de surveillance de masse sont sans précédent.

La protection des données joue de ce fait un rôle de plus en plus central dans les approches réglementaires modernes pour le monde dans lequel nous vivons. Mais si l'innovation technique

se poursuit à grande vitesse, les institutions sont lentes à réagir.

Cet environnement numérique détermine en particulier la façon dont:

- nous communiquons, consommons et contribuons à la vie sociale et politique dans le monde post-Big Data;
- les entreprises s'organisent pour réaliser des profits;
- les gouvernements interprètent leur obligation de défense des intérêts publics et de protection des personnes;
- et
- les ingénieurs conçoivent et développent de nouvelles technologies.

La façon dont nous répondons aujourd'hui au changement rapide et aux défis, y compris aux menaces pour la sécurité, aura des conséquences sur nous et sur les générations futures qui hériteront du monde numérique. Nous avons devant nous une occasion historique d'ouvrir un nouveau chapitre sur la protection des données à l'ère du numérique.

Afin de bénéficier des nouvelles technologies et de préserver les droits de la personne, le CEPD



aspire à devenir l'épicentre d'idées créatives et de solutions innovantes, visant à adapter les principes de protection des données au monde numérique.

Cette réflexion innovante concerne à la fois l'agenda numérique pour l'UE et les principes de protection des données. Nous ne devons pas réinventer ces principes, mais nous devons les faire passer en «mode numérique». Nous devons améliorer l'efficacité pratique des principes existants dans notre société axée sur les technologies et intégrer ceux-ci dans certains nouveaux principes spécifiquement dérivés de l'ère du numérique et de l'économie du Big Data.

LA DIMENSION INTERNATIONALE

Les législations qui régissent la protection des données sont nationales, ce qui n'est pas le cas des données à caractère personnel. Cela explique que, pendant des années, la dimension internationale de la protection des données a fait l'objet de nombreux débats. Nous avons examiné en profondeur comment nous engager au mieux et comment atteindre une plus grande convergence à l'échelle mondiale. Ces discussions se sont intensifiées au cours des deux dernières années depuis les premières révélations au sujet de la surveillance de masse. Si ces discussions ont été

productives, les résultats concrets se font encore attendre.

La protection des données doit être prise en compte dans l'éventail le plus large possible de politiques de l'UE. Il s'agit d'une priorité politique de premier plan. En coopération avec des pays non membres de l'UE, l'Europe doit faire partie du groupe d'initiateurs d'une norme numérique mondiale visant à assurer le respect de la vie privée et la protection des données.

Cette norme doit être centrée sur les personnes, leurs droits et libertés, ainsi que leur identité et sécurité personnelles.

Dans un tel scénario mondial, des règles claires, modernes et orientées vers l'avenir sont essentielles pour résoudre le défi numérique auquel est confrontée l'Europe.

Le CEPD s'est fixé pour objectif d'aider l'UE à montrer l'exemple en agissant comme modèle du respect des droits fondamentaux.

Nous pouvons transformer les risques en une occasion pour l'UE de rendre ses principes et ses meilleures pratiques suffisamment solides pour relever efficacement les défis du monde Big Data auxquels elle sera de plus en plus confrontée.



BIG DATA, BIG RESPONSABILITÉ

L'Internet doit sa popularité en grande partie à la façon dont il s'est intégré dans notre nature sociale. L'attrait de masse pour de nouveaux produits et de nouvelles technologies va dépendre de l'attraction qu'ils exercent sur nous et de notre désir d'être en sécurité sans paraître ridicules.

Mais à force de collecter à grande échelle de très grandes quantités de données à caractère personnel, celles-ci finissent par échapper au contrôle des utilisateurs et à limiter leur capacité à s'engager librement dans le monde numérique.

Le Big Data représente un défi pour les régulateurs et les autorités indépendantes chargées de veiller à ce que nos principes concernant le profilage, la capacité d'identification, la qualité des données, la limitation de la finalité, la minimisation des données et les périodes de rétention des données soient effectivement appliqués en pratique.

Le Big Data, qui traite d'importants volumes de données à caractère personnel, implique une plus grande responsabilité envers les personnes dont les données sont traitées. Les utilisateurs veulent comprendre comment des algorithmes ont la capacité de créer des corrélations et des postulats à leur sujet et comment la combinaison de leurs données à caractère personnel permet de prédire leur comportement de façon intrusive.

Il est indispensable de bien expliquer aux individus:

- qui est responsable de la collecte et de l'utilisation des données;
- quelle est la finalité de la collecte et de l'utilisation des données;
- quelles sont les informations traitées, tout en précisant si elles sont communiquées volontairement par l'intéressé ou si elles sont collectées et exploitées à son insu;
- comment s'opère le traitement des informations, y compris la logique utilisée par les algorithmes pour déterminer les hypothèses et prédictions les concernant;
- la durée de conservation des informations et les personnes avec lesquelles elles seront partagées.

Les technologies numériques doivent être développées conformément aux principes de la protection des données en permettant aux personnes de s'exprimer sur le pourquoi et le comment de l'utilisation des informations les concernant et en leur offrant une possibilité de choix mieux éclairée, le cas échéant. Les techniques d'analyse des données sont de plus en plus puissantes, mais elles restent sujettes aux erreurs dans les hypothèses et les préjugés auxquels elles peuvent aboutir au sujet des personnes. Celles-ci doivent avoir la possibilité de contester ces préjugés et elles doivent être dûment informées du



mode et des raisons de l'utilisation des données les concernant. Autrement dit, il convient de mettre un terme aux politiques opaques de respect de la vie privée qui encouragent les utilisateurs à cocher une case et à renoncer à leurs droits.

L'avenir est exaltant et offre un tas de possibilités encore non explorées. Les puissantes entreprises en ligne offrent un tas de services gratuits, du moins en apparence, à utiliser au quotidien. Mais ces services ont un coût. La technologie numérique détermine de plus en plus la façon dont nous vivons en plaçant des logiciels sophistiqués, tentaculaires, prédictifs et en temps réel entre les mains d'une poignée d'entreprises puissantes.

Nos valeurs et nos droits fondamentaux ne sont pas à vendre. Les nouvelles technologies ne devraient pas dicter nos valeurs et nous devrions avoir la possibilité de bénéficier des nouvelles technologies tout en jouissant de nos droits fondamentaux.

Ces préoccupations ne sont pas nouvelles: l'arrivée des premiers ordinateurs a été accueillie avec un degré d'appréhension similaire. Mais du fait de l'omniprésence perçue des données, du phénomène mondial de l'informatique en nuage,

de l'analytique Big Data, de l'Internet des objets et des techniques de surveillance électronique de masse, ces préoccupations sont devenues plus urgentes que jamais.

Une solution consiste à évaluer la dimension éthique qui se cache derrière l'application des règles de protection des données. Les organisations, les entreprises et les autorités publiques qui traitent des données à caractère personnel sont responsables de la façon dont ces données sont collectées, échangées et stockées, peu importe que les décisions soient prises par des hommes ou par des algorithmes. Dans le cadre d'une approche éthique du traitement des données, la faisabilité, l'utilité ou la rentabilité ne sont pas synonymes de durabilité. Une telle approche reconnaît la suprématie de la responsabilisation sur le respect mécanique de la lettre de la loi.

Nous voulons ainsi stimuler un débat mieux informé sur ce que le Big Data et l'Internet des objets signifieront pour nos droits numériques. Il ne s'agit pas seulement de questions européennes, mais de préoccupations mondiales.



FORGER DES PARTENARIATS À GRANDE ÉCHELLE

La responsabilisation des acteurs dans les traitements de données à caractère personnel est un défi mondial.

Sur le plan éthique, il est indispensable que la protection des données aille au-delà de la communauté des fonctionnaires de l'UE, des avocats et des spécialistes en informatique, pour s'étendre aux penseurs qui disposent des moyens pour réfléchir aux implications à moyen et à long termes du changement technologique et aux réponses réglementaires qu'il convient d'apporter.

Aussi allons-nous collaborer étroitement avec nos collègues nationaux afin de renforcer la coopération et d'encourager l'UE à parler d'une seule voix lors de forums mondiaux consacrés au respect de la vie privée et à la protection des données.

En tant qu'autorité chargée de la protection des données, nous disposons de l'expérience qui nous permet de conseiller les organes de l'UE sur les transferts internationaux, sur la conception et l'exploitation des services gouvernement électroniques et sur la supervision de systèmes d'information à grande échelle.

Nous allons investir dans le dialogue avec des experts en technologie de l'information, avec l'industrie et avec la société civile afin d'examiner comment améliorer la coopération internationale en incluant des dispositions concernant les flux de données existants et futurs dans l'intérêt des personnes.

Nous allons également investir dans les partenariats mondiaux avec des experts de notre domaine, avec les pays non membres de l'UE, avec des autorités et avec des organisations internationales afin d'aboutir à un consensus sur les principes sur lesquels fonder des lois contraignantes, la conception d'activités commerciales et de technologies ainsi que l'interopérabilité des différents systèmes de protection des données.



UN NOUVEAU CHAPITRE DÉDIÉ À LA PROTECTION DES DONNÉES DANS L'UE

L'UE est actuellement considérée comme la référence dans une grande partie du monde dans le domaine du respect de la vie privée et de la protection des données. Mais pour qu'elle puisse continuer à être crédible en tant que leader dans l'ère du numérique, l'UE doit travailler sur ses propres principes fondamentaux de respect de la vie privée et de protection des données et doit agir rapidement.

Après des années de discussion, il est devenu plus urgent que jamais de réformer les règles de l'UE en matière de protection des données. La société et la technologie ne vont pas attendre que l'Europe rattrape les développements. Plus on attend pour adopter un nouvel ensemble de règles, plus le risque que celles-ci soient dépassées au moment de leur mise en œuvre est grand.

La réforme ne doit pas ralentir l'innovation, mais elle doit veiller parallèlement à ce que nos droits fondamentaux soient sauvegardés de manière moderne et respectés dans la pratique afin de rétablir la confiance dans la société numérique

qui a été érodée, entre autres, par une surveillance dissimulée et disproportionnée.

Pour soutenir le monde numérique aujourd'hui et demain, il est essentiel que la protection des données soit rendue plus aisée, plus transparente et moins bureaucratique.

Bien que les règles en vigueur actuellement dans l'UE concernant le traitement des données à caractère personnel aient relativement bien répondu aux besoins des Européens, il n'est plus possible de maintenir un cadre de la protection des données fragmenté selon les frontières nationales. Lors de l'adoption des directives de l'UE en matière de protection des données, dans les années 1990, l'Internet en était à ses balbutiements et nous n'étions pas encore totalement conscients de l'impact qu'il aurait sur la société et l'économie. Une révolution conceptuelle similaire est sur le point de se produire aujourd'hui. Les technologies vont continuer à se développer de manière imprévisible, y compris pour ceux qui les ont conçues.



Les individus, les autorités publiques, les entreprises et les chercheurs ont besoin d'une série de règles non ambiguës, globales et suffisamment solides pour durer vingt ans, qui pourront être appliquées de la façon imposée par les juridictions européennes et nationales ainsi que par des autorités de la protection de données réellement indépendantes. Il est indispensable qu'elles maintiennent les droits de la cybergénération qui grandit aujourd'hui.

Le CEPD deviendra un partenaire plus actif dans les discussions entre la Commission européenne, le Parlement et le Conseil concernant la réforme de la protection des données, en particulier dans le trilogue final. Nous rechercherons des solutions pratiques et réalisables, moins administratives et suffisamment souples pour s'adapter à l'innovation technologique et aux flux transfrontaliers de données.

Nous aiderons les législateurs à trouver des solutions pragmatiques afin de renforcer le rôle des individus et des autorités de contrôle et d'accroître la responsabilisation des contrôleurs tout en simplifiant les exigences formelles existantes, le cas échéant. La protection des données doit être plus dynamique et moins bureaucratique.

À en juger par les tendances actuelles, nous pouvons nous attendre à ce qu'un siècle de changements technologiques démarre entre ce jour et 2030, formant la durée probable de la réforme. Si le problème réside dans les détails, il se trouve dans certains détails inutilement rigides contenus dans certaines dispositions de la réforme. Il existe un risque que certaines de ces dispositions deviennent inefficaces ou soient dépassées avant la révision de l'ensemble du paquet. Ces dispositions peuvent être mieux taillées sur mesure sans abaisser le niveau des mesures de sauvegarde pertinentes, fournissant une flexibilité sans ambiguïté. La gradation d'un certain nombre d'obligations pose également problème.

Dans un cadre réglementaire modernisé pour l'économie numérique du futur, la protection des données Big Data peut constituer un moteur pour la croissance durable. Un solide agenda numérique pour l'UE peut reposer sur les fondements solides de la protection moderne des données.

L'UE devrait montrer la voie en appliquant des principes aux réalités nouvelles et émergentes de la façon dont les personnes communiquent et font des affaires.

L'Europe représente 12 % de la population mondiale, mais plus de 26 % des utilisateurs de l'Internet dans le monde. Parallèlement, l'Europe ne compte que quelques entreprises technologiques de pointe et le marché des technologies améliorant le respect de la vie privée est dominé par le marché des instruments d'analyse des données.

La façon dont l'Europe répond aux défis qu'elle rencontre servira d'exemple pour d'autres entreprises et régions du monde en proie aux mêmes problèmes.

LA RESPONSABILISATION DES ORGANES DE L'UE

Les organes de l'UE, y compris le CEPD, doivent être pleinement responsables de la façon dont ils traitent les données à caractère personnel, car pour faire preuve d'un leadership exemplaire nous devons être irréprochables.

Notre objectif est de mobiliser nos experts en tant qu'autorité de supervision dynamique pour conseiller les institutions de l'UE sur la réforme des règles actuelles afin qu'elles puissent relever ces défis mondiaux. Nous souhaitons sensibiliser à la pertinence des règles et des principes en matière de protection des données et à la façon de les appliquer dans des secteurs spécifiques, tant dans la pratique que dans la prise de décisions.

Nous nous efforcerons de renforcer l'interaction avec les institutions et organes de l'UE que nous surveillons afin de devenir sans cesse plus efficaces.

Nous aspirons à être plus sélectifs, intervenant uniquement aux endroits où d'importants intérêts sont en jeu et où des interventions peuvent clairement conduire à une culture améliorée de protection des données et encourager la responsabilisation au sein des institutions de l'UE en l'intégrant dans leur bonne administration journalière, plutôt que comme discipline distincte.

Nous continuerons à utiliser nos pouvoirs d'exécution avec discrétion, cherchant en premier lieu à garantir le respect par la persuasion et l'exemple plutôt que par le diktat, en suivant le principe de la responsabilisation et en encourageant les hauts responsables des institutions de l'UE à s'engager.

Nous fondant sur notre expérience dans la mise en œuvre des règles en matière de protection des

données pour les institutions de l'UE, telles qu'elles sont fixées dans le règlement 45/2001, nous nous engageons à collaborer proactivement avec le législateur européen pour moderniser ces règles en suivant la réforme de la protection des données.

IL EST TEMPS D'AVOIR UN NOUVEAU DÉBAT SUR LA SÉCURITÉ ET LE RESPECT DE LA VIE PRIVÉE

La sécurité publique et la lutte contre la criminalité et le terrorisme sont d'importants objectifs publics. Une surveillance inutile, disproportionnée, voire excessive par ou au nom des gouvernements sème toutefois la méfiance et mine les efforts fournis par les législateurs pour traiter les préoccupations de sécurité commune.

Ces dernières années, l'UE s'est efforcée de découvrir, dans ce domaine politique, des mesures efficaces qui n'interfèrent pas excessivement avec les droits fondamentaux au respect de la vie privée et à la protection des données; des mesures qui se veulent nécessaires, efficaces et proportionnées. Nous savons que les menaces pour la sécurité de notre style de vie et de nos libertés sont réelles et peuvent évoluer. Mais comment éviter que la majorité des utilisateurs deviennent des victimes innocentes ? La priorité devrait être accordée à un mécanisme cohérent et systématique permettant

de suivre le comportement et les mouvements de criminels et terroristes suspects connus et non à une collecte tous azimuts de données à caractère personnel.

L'examen de la nécessité et de la proportionnalité de mesures spécifiques pour lutter contre la criminalité et le terrorisme promet un vaste débat. Voilà les principes enracinés dans la charte des droits fondamentaux, tels qu'ils sont appliqués dans la jurisprudence de la Cour de justice de l'UE et les exigences juridiques de haut niveau du droit de l'UE, que le CEPD est chargé de sauvegarder. En tant qu'autorité indépendante, le CEPD n'est pas automatiquement pour ou contre une quelconque mesure; nous sommes chargés de conseiller les institutions de l'UE sur les implications des politiques qui ont une incidence sérieuse sur ces droits fondamentaux et nous nous investissons pleinement dans cette mission. Nous sommes disposés à collaborer plus étroitement avec le législateur afin de trouver des solutions juridiques et technologiques innovantes.

Nous devons établir un ensemble de principes et de critères clairs et complets que les autorités chargées de faire appliquer la loi et d'assurer la sécurité nationale doivent respecter lorsqu'elles interfèrent avec nos droits fondamentaux. Nous devons le faire en examinant comment les accords bilatéraux et internationaux existants et futurs peuvent fonctionner de manière plus équilibrée.





NOTRE ENGAGEMENT

Notre vision est d'amener l'UE à diriger en montrant l'exemple en se posant en tant que balise de la protection des données et du respect de la vie privée et à s'exprimer d'une voix crédible, informée et pertinente sur les droits fondamentaux dans le monde numérique.

Une partie importante de notre rôle consiste à expliquer l'approche européenne de la protection des données en termes simples et clairs et à veiller à ce qu'elle évolue au même rythme rapide que le changement technologique.

Dans notre activité de supervision des institutions de l'UE, nous agissons par l'éducation, la persuasion et l'exemple, en réservant les pouvoirs d'exécution dont nous sommes investis aux situations de dernier ressort.

Une telle stratégie est ambitieuse et renferme de nombreux défis pour une organisation professionnelle de petite taille. Mais nous savons que nous pouvons compter sur les compétences de notre personnel expérimenté et motivé. Avec le soutien de chaque membre de notre équipe, nous savons que nous pouvons réaliser bien d'autres choses encore.

Nous sommes parfaitement conscients que notre efficacité dépend d'un partenariat constructif et actif et des efforts communs que nous déploierons avec nos autorités partenaires nationales dans le domaine de la protection des données et avec le groupe de travail «Article 29». Lorsque le comité européen de la protection des données sera établi, nous nous acquitterons avec efficacité du rôle qui nous sera confié par les législateurs, facilitant et soutenant un dialogue informé entre les autorités nationales.

Par la présente stratégie, nous nous engageons publiquement à réaliser cette ambition au cours de cinq années à venir. Transparence, responsabilisation et sélectivité dans ce que nous faisons seront les maîtres mots de cet engagement.

Nous avons aujourd'hui une chance unique d'élaborer une norme numérique mondiale pour le respect de la vie privée et la protection des données à caractère personnel.

Il est temps que la protection des données devienne numérique, car la société, elle, l'est déjà.

LE PLAN D'ACTION

Au cours de l'examen de ces divers problèmes, nous avons fixé trois objectifs stratégiques et arrêté dix actions prioritaires qui doivent nous aider à faire de l'UE un leader exemplaire dans l'ère du numérique.

1. LA PROTECTION DES DONNÉES DOIT DEVENIR NUMÉRIQUE

ACTION N°1

Promouvoir les technologies qui améliorent le respect de la vie privée et la protection des données

- Travailler avec les communautés de développeurs et concepteurs informatiques afin d'encourager l'application des principes du respect de la vie privée dès la conception et du respect de la vie privée par défaut lors du développement de mesures d'ingénierie en la matière.
- Promouvoir le développement de composants et d'outils permettant de garantir le respect de la vie privée dans les applications et les services, tels que des bibliothèques, des modèles de conception, des segments, des algorithmes, des méthodes et pratiques qui peuvent aisément être utilisés dans des situations de la vie réelle.
- Ouvrir le réseau d'ingénierie de la vie privée sur Internet (IPEN) à un plus large éventail de groupes de compétences afin que la protection des données et le respect de la vie privée soient intégrés dans toutes les phases de développement des systèmes, services et applications.
- Fournir des instructions créatives sur l'application des principes de protection des données au développement technologique et à la conception de produits.
- Insister sur le fait que le respect de la protection des données est essentiel pour gagner la confiance du consommateur et promouvoir une interaction économique réelle et peut, de ce fait, stimuler la croissance des affaires.
- Collaborer avec la communauté académique et les chercheurs des secteurs public et privé en se concentrant sur les domaines innovateurs du développement technologique qui influencent la protection des données à caractère personnel afin d'éclairer nos activités de veille technologique.

ACTION N°2

Identifier des solutions interdisciplinaires

- Initier et soutenir un dialogue à l'échelle européenne entre les agences de l'UE et les organismes de réglementation, les universités, l'industrie, la communauté informatique, les organisations de protection des consommateurs et d'autres acteurs concernant le Big Data, l'Internet des objets et les droits fondamentaux dans le secteur public et le secteur privé.
- Développer une collaboration interdisciplinaire afin de traiter les questions politiques qui ont une dimension de respect de la vie privée et de protection des données.
- Initier une discussion sur des thèmes vastes qui intègre les points de vue d'autres disciplines et coordonner les efforts de formation afin de familiariser le personnel avec ces disciplines associées.



ACTION N°3

Augmenter la transparence, le contrôle des données par les utilisateurs et la responsabilité dans les traitements de données Big Data

- Développer un modèle pour les politiques de traitements de données, en particulier pour les services en ligne fournis par les organismes de l'UE, qui explique en termes simples de quelle manière les processus opérationnels peuvent affecter les droits des personnes au respect de la vie privée et à la protection des données à caractère personnel, y compris les risques que des données anonymisées, pseudonymisées ou agrégées permettent de réidentifier une personne.
- Encourager le développement de solutions techniques innovantes afin de fournir des informations et un contrôle aux utilisateurs, de réduire l'asymétrie des données et d'accroître l'autonomie des utilisateurs.



2. FORGER DES PARTENARIATS À GRANDE ÉCHELLE

ACTION N°4

Développer une dimension éthique de la protection des données

- Instituer un groupe consultatif externe sur la dimension éthique de la protection des données afin d'explorer les relations entre les droits de l'homme, la technologie, les marchés et les modèles commerciaux au cours du XXI^e siècle.
- Intégrer des perspectives éthiques dans notre travail quotidien en tant que régulateur et conseiller politique indépendant.

ACTION N°5

Intégrer la protection des données dans les accords internationaux

- Conseiller les institutions de l'UE sur l'application cohérente et logique des principes de protection des données de l'UE lors de la négociation d'accords commerciaux (ainsi que d'accords dans le secteur de l'application de la loi), soulignant que la protection des données n'est pas un obstacle, mais bien un élément facilitant la coopération.
- Surveiller la mise en œuvre d'accords internationaux existants, y compris ceux qui se rapportent aux échanges, afin de garantir qu'ils ne nuisent pas aux droits fondamentaux des individus.

ACTION N°6

Parler d'une seule voix sur la scène internationale

- Promouvoir une alliance mondiale avec les autorités chargées de la protection des données et du respect de la vie privée afin de déterminer comment réagir sur le plan technique et réglementaire aux principaux défis qui se posent en matière de protection des données telles que le Big Data, l'Internet des objets et la surveillance de masse.
- Coopérer avec les autorités nationales afin de garantir une supervision plus efficace des systèmes d'information à grande échelle, y compris les bases de données européennes et nationales, et encourager le législateur à harmoniser les diverses plateformes existantes.
- Maximiser notre contribution aux discussions sur la protection des données et le respect de la vie privée lors de forums internationaux, notamment auprès du Conseil de l'Europe et de l'OCDE.
- Développer notre expertise interne sur des normes juridiques comparatives de protection des données.

3. OUVRIR UN NOUVEAU CHAPITRE DÉDIÉ À LA PROTECTION DES DONNÉES DANS L'UE

ACTION N°7

Adopter des règles de protection des données modernes et les mettre en œuvre

- Insister auprès du Parlement européen, du Conseil et de la Commission pour qu'ils règlent le plus rapidement possible leurs divergences en ce qui concerne la réforme de la législation européenne relative à la protection des données.
- Rechercher des solutions réalisables qui requièrent moins d'administration, restent ouvertes aux innovations technologiques et aux flux de données transfrontaliers et garantissent que les personnes puissent faire valoir leurs droits plus efficacement tant en ligne qu'hors ligne.
- S'efforcer, durant la période suivant l'adoption, d'encourager la mise en œuvre correcte, cohérente et en temps opportun des nouvelles règles avec les autorités de contrôle comme principal moteur.
- Si le CEPD assure le secrétariat du nouveau comité européen de la protection des données (EDPB), permettre à cet organe d'être prêt dès le «premier jour», en étroite collaboration avec les collègues nationaux, en particulier en veillant à ce que des mesures transitoires adéquates garantissent une transition homogène avec le groupe de travail «Article 29».
- Travailler en partenariat avec les autorités de contrôle, par l'intermédiaire de l'EDPB, afin de développer des formations et orientations au profit des personnes ou des organisations qui collectent, utilisent, partagent et stockent des données à caractère personnel afin de respecter le règlement pour le début 2018.
- Participer étroitement à l'élaboration de la législation de mise en œuvre subséquente ou sectorielle spécifique.
- Développer un répertoire web d'informations sur la protection des données en tant que ressource pour nos parties prenantes.

ACTION N°8

Accroître la responsabilisation des organes de l'UE qui collectent, utilisent et stockent des données à caractère personnel

- Collaborer avec le Parlement européen, le Conseil et la Commission afin de garantir l'harmonisation du règlement 45/2001 relatif à la protection des données avec l'entrée en vigueur du nouveau règlement général de protection des données pour le début 2018 au plus tard.
- Continuer à former et orienter les institutions et organes de l'UE sur la façon de mieux respecter en pratique les règles en matière de protection des données en concentrant nos efforts sur les types de traitement qui présentent des risques élevés pour les individus.
- Continuer à soutenir les institutions de l'UE afin de s'orienter vers une approche fondée sur la responsabilisation, en étroite coopération avec les délégués à la protection des données.
- Améliorer notre méthodologie pour les inspections et visites et développer en particulier une méthode plus adaptée à l'inspection des systèmes d'information.

ACTION N°9

Faciliter l'élaboration responsable et éclairée de politiques

- Élaborer au profit des organes de l'UE une série de mesures incluant des conseils écrits, des ateliers et des événements de formation, soutenues par un réseau.
- Faire l'inventaire chaque année des questions politiques de l'UE qui ont la plus grande incidence sur le respect de la vie privée et la protection des données et fournir une analyse et une orientation juridique appropriée, que ce soit sous la forme d'avis publiés ou de conseils informels.
- Accroître notre connaissance interne des secteurs spécifiques afin que nos conseils soient bien éclairés et pertinents.
- Établir des méthodes de travail efficaces avec le Parlement, le Conseil et la Commission et s'efforcer activement d'obtenir un retour d'information sur la valeur de nos conseils.
- Développer notre dialogue avec la Cour de justice de l'UE sur les droits fondamentaux et aider cette juridiction dans toutes les affaires pertinentes, en tant que partie ou expert.



ACTION N°10

Promouvoir un dialogue mûr sur la sécurité et le respect de la vie privée

- Promouvoir une discussion éclairée sur la définition et la portée de termes tels que sécurité nationale, sécurité publique et acte criminel grave.
- Encourager les législateurs à collecter et examiner les preuves émanant des États membres (à huis clos, si nécessaire) qui justifient la collecte de grands volumes de données personnelles aux fins notamment

de la sécurité publique et de la transparence financière et qui risquent d'interférer avec respect de la vie privée afin d'étayer les conseils que nous donnons au législateur de l'UE sur la nécessité et la proportionnalité.

- Promouvoir la convergence entre les différentes lois en matière de protection des données dans les domaines de la coopération policière et judiciaire, ainsi que sur la cohérence dans le contrôle des systèmes d'information à grande échelle. Ceci devrait inclure l'adoption rapide du projet de directive sur le traitement des données aux fins de la prévention, de l'examen, de la détection ou de la poursuite de délits.



EXÉCUTER LA STRATÉGIE

Notre objectif est d'exécuter notre stratégie par la gestion prudente de nos ressources, la communication claire ainsi que le contrôle et l'évaluation réguliers de nos performances.

GESTION EFFICACE DES RESSOURCES

Nous entendons continuer à enregistrer de bons résultats dans la planification et le contrôle des dépenses des ressources financières.

Nous continuerons à gérer et développer notre personnel afin d'élargir notre expertise et nos réseaux.

Nous continuerons de travailler à la mise sur pied d'une organisation agile, souple et professionnelle. Nous continuerons à fixer dans notre travail des priorités auxquelles nous nous tiendrons et à développer notre gestion stratégique des ressources humaines.

Nous développerons et mettrons en œuvre un système de gestion totale de la qualité.

Nous donnerons l'exemple de la responsabilisation et nous montrerons la voie à suivre dans les traitements de données à caractère personnel.

COMMUNICATION CLAIRE

La protection des données est souvent perçue par les non-spécialistes comme une question technique et obscure. Afin de corriger cette perception, nous utiliserons un langage direct qui rendra les questions techniques plus accessibles.

Dans l'intérêt de la transparence, nous nous engageons à communiquer dans un langage clair et concis, sans jargon, adapté à nos différents publics.

Ceci s'applique à toutes nos activités qu'il s'agisse d'avis, d'instructions, de sites web ou d'interactions avec les médias, indépendamment de la complexité de la question juridique ou technologique en cause.

MESURER NOTRE PERFORMANCE

Nous travaillerons d'une manière transparente et responsable, en établissant notre plan de gestion annuel, en publiant notre rapport annuel et en nous en tenant à une série d'indicateurs clés de performance en lien avec les objectifs de cette stratégie.

À la fin de chaque année, nous adopterons, pour l'année suivante, un programme de travail qui traite les principales priorités de protection des données dans l'UE, organisé en fonction des objectifs stratégiques et des actions prioritaires.

Le rapport annuel évaluera nos progrès par rapport à nos objectifs globaux en faisant particulièrement référence aux indicateurs clés de performance (KPI). Les KPI qui ont été retenus en janvier 2013 pour la précédente stratégie 2013-2014 seront revus dans le courant de la première année de la stratégie actuelle afin de déterminer s'ils doivent être adaptés.

Un examen à mi-parcours plus complet de la stratégie sera exécuté en consultation avec nos parties prenantes au sein des organismes de l'UE et au-delà. Les résultats de cet examen seront inclus dans le rapport annuel 2017 du CEPD que nous avons l'intention de publier au début de l'année 2018.

COMMENT VOUS PROCURER LES PUBLICATIONS DE L'UNION EUROPÉENNE?

Publications gratuites:

- un seul exemplaire:
sur le site EU Bookshop (<http://bookshop.europa.eu>);
- exemplaires multiples/posters/cartes:
auprès des représentations de l'Union européenne (http://ec.europa.eu/represent_fr.htm),
des délégations dans les pays hors UE (http://eeas.europa.eu/delegations/index_fr.htm),
en contactant le réseau Europe Direct (http://europa.eu/europedirect/index_fr.htm)
ou le numéro 00 800 6 7 8 9 10 11 (gratuit dans toute l'UE) (*).

(*) Les informations sont fournies à titre gracieux et les appels sont généralement gratuits (sauf certains opérateurs, hôtels ou cabines téléphoniques).

Publications payantes:

- sur le site EU Bookshop (<http://bookshop.europa.eu>).

**Europe Direct est un service destiné à vous aider à trouver des
réponses aux questions que vous vous posez sur l'Union européenne.**

**Un numéro unique gratuit (*):
00 800 6 7 8 9 10 11**

(*) Les informations sont fournies à titre gracieux et les appels sont généralement gratuits
(sauf certains opérateurs, hôtels ou cabines téléphoniques).

De nombreuses autres informations sur l'Union européenne sont disponibles sur l'internet
via le serveur Europa (<http://europa.eu>).

Luxembourg: Office des publications de l'Union européenne, 2015

Print	ISBN 978-92-9242-050-5	doi:10.2804/262878	QT-01-15-039-FR-C
PDF	ISBN 978-92-9242-054-3	doi:10.2804/501208	QT-01-15-039-FR-N


© Union européenne, 2015

© Photos: iStockphoto/CEPD et Union européenne

Reproduction autorisée, moyennant mention de la source.

LE GARDIEN EUROPÉEN DE LA PROTECTION DES DONNÉES

www.edps.europa.eu

 @EU_EDPS



Office des publications

